

FICHE FINALE DE CAPITALISATION

DISPOSITIF DE BIOSÉCURITÉ INTER-ÎLES/ÎLOTS ET DE SURVEILLANCE DU MILIEU



Financé par
l'Union européenne

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSENTES

Nouvelle-Calédonie

Polynésie française

Wallis et Futuna

Îles Pitcairn

BUDGET : 103 000 € (12,3 Millions XPF)

PARTENAIRES :

- ISLAND CONSERVATION Preventing Extinctions
- WALLIS ET FUTUNA SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT
- OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

DURÉE D'INTERVENTION : août 2020 - mars 2024

- Associations Hauhaulele, Vaka la, A Vaka Heke
- Propriétaires de taxi-boats

SYNTHÈSE

Des dispositifs de biosécurité et de surveillance des milieux ont été définis et mis en œuvre entre les îles de Futuna et d'Alofi, ainsi qu'entre 'Uvea et les îlots du lagon de Wallis. Ces dispositifs visent à prévenir la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE), notamment pour pérenniser les bénéfices des actions d'éradication et de restauration menées dans le cadre du projet.

Leur mise en œuvre a donné lieu à de nombreuses actions de sensibilisation et de formation, visant à encourager l'adoption de gestes de prévention. La formation des services techniques et la fourniture d'équipements ont également permis de déployer un dispositif de suivi qui a déjà démontré des résultats concrets, notamment en identifiant

une incursion de rats dans deux îlots de Wallis. L'action rapide qui a suivi cette identification a permis d'éviter la ré-invasion des rats, démontrant la forte complémentarité des actions menées dans le projet.

"Ces dispositifs visent à prévenir la propagation d'espèces exotiques envahissantes"

Aujourd'hui, la pérennisation des dispositifs mis en place constitue un enjeu majeur, en raison des risques d'introduction et de réintroduction qui demeurent importants tant que les EEE ciblés resteront présentes sur Futuna, Uvéa et les îlots très fréquentés. Cependant, elle se heurte à la difficulté de sécuriser des financements pour soutenir les ressources humaines nécessaires au maintien des actions de sensibilisation et de surveillance, qui sont au cœur du dispositif.



CONTEXTE

La proximité entre îles et îlots représente un contexte favorable à la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE). Alors que certaines îles d'un archipel sont encore préservées de certaines EEE ou que des efforts d'éradication sont en cours, prévenir leur introduction ou réintroduction est le moyen de lutte le plus efficace et le moins coûteux.

Située à moins de 2 km de Futuna, Alofi est une île de 17,8 km² qui joue un rôle crucial pour la sécurité alimentaire et la biodiversité de l'archipel. Occupée par un seul habitant permanent, elle est cultivée par des résidents de Futuna et fournit 30 % de la production agricole de l'île voisine. Avec plus de 50 % de son territoire encore couvert de forêt primaire, Alofi abrite également les dernières populations de certaines espèces d'oiseaux présentes à Wallis et Futuna, ainsi qu'une espèce d'escargot endémique en voie de disparition (*Partula obesa*). L'introduction accidentelle d'espèces

envahissantes présentes à Futuna mais absentes d'Alofi, telles que le rat noir, le martin forestier ou la *Mikania micrantha*, aurait des conséquences dévastatrices sur la biodiversité et la production agricole de l'île.

"Prévenir toute introduction ou réintroduction est le moyen de lutte le plus efficace et le moins coûteux"

Les îles Wallis sont constituées de l'île d'Uvea, habitée par 8 300 personnes, et de 16 principaux îlots inhabités dispersés dans un lagon de 219,5 km². Dans le cadre du projet PROTEGE, des opérations d'éradication des rats ont été menées avec succès sur 13 des 16 îlots afin d'en faciliter la restauration écologique. Afin de pérenniser les bénéfices de cette action, des mesures de biosécurité ont été jugées nécessaires pour éviter la réintroduction des rats, encore présents à Uvea, ou la propagation d'autres EEE présentes dans certains îlots du lagon.





ENJEUX & OBJECTIFS



LES DISPOSITIFS DE BIOSÉCURITÉ ET DE SURVEILLANCE RÉPONDENT À **3** OBJECTIFS :

- Empêcher l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes** à Alofi et dans les 16 îlots principaux du lagon des îles Wallis
- Déetecter le plus tôt possible les introductions**
- Réagir rapidement aux incursions** pour éviter l'invasion ou la ré-invasion des îlots

☁️ Éviter l'arrivée ou la réintroduction de nouvelles espèces entre les îles et îlots de l'archipel nécessite un changement de comportement de la part des visiteurs. Un accent particulier est donc mis sur la formation et la sensibilisation, tout en veillant à fournir les ressources nécessaires pour encourager l'adoption des bonnes pratiques.

"L'enjeu réside dans la sensibilisation et l'équipement des acteurs locaux"

La régularité de la surveillance est cruciale afin de garantir la détection des espèces prioritaires avant qu'elles ne s'établissent. L'enjeu réside dans la sensibilisation et l'équipement des acteurs locaux, permettant de s'appuyer à la fois sur les signalements des visiteurs réguliers et sur les observations fréquentes de personnels formés et dotés de l'équipement adéquat.

Pour être efficace, la réaction face aux incursions doit être rapide, reposant sur des agents formés et disposant du matériel nécessaire. Cela implique également une planification préalable des actions à mener en fonction des espèces prioritaires identifiées.



RÉSULTATS

 Au cours des quatre dernières années, deux dispositifs de biosécurité et de surveillance ont été mis en place à Wallis et Futuna, adaptés au contexte spécifique de chaque archipel. Après une phase d'élaboration, les recommandations des plans ont été mises en œuvre, incluant la formation des personnels, la sensibilisation des populations locales et la fourniture de matériel. Le projet a soutenu la mise en place des actions de surveillance, qui ont notamment permis de détecter des réintroductions de rats dans deux îlots de Wallis et d'éviter une ré-invasion.

Dans un premier temps, le projet a permis d'élaborer et de formaliser le « Plan de Biosécurité Inter-îles pour Alofi » ainsi que le « Plan de Biosécurité des îlots de Wallis ». Élaborés en collaboration avec le Service Territorial de l'Environnement, ces deux documents définissent les mesures de prévention, de surveillance et de réponse aux intrusions, visant à minimiser les risques d'introduction ou de réintroduction de nouvelles espèces. Leur conception repose sur une analyse des espèces susceptibles d'être introduites depuis les îles voisines et des voies d'introduction potentielles, afin de mieux adapter les mesures à mettre en œuvre. Les plans ont été mis à jour après les premières années de mise en œuvre pour intégrer les retours d'expérience et refléter l'évolution du contexte.

"Deux dispositifs de biosécurité et de surveillance"

De nombreuses actions de communication et de sensibilisation ont été menées pour encourager l'adoption de bons gestes chez les visiteurs d'Alofi et des îlots de Wallis. Des brochures traduites en wallisien et futunien ont été distribuées lors de sessions de sensibilisation, et des panneaux informatifs rigides ont été installés aux principaux points d'embarquement inter-îles. Des interventions ont également été organisées auprès d'associations et dans les écoles, où plus de 2 000 élèves ont été sensibilisés grâce à un manuel pédagogique dédié et au diplôme « Héros de la biodiversité ». En complément, des reportages de sensibilisation ont été réalisés et diffusés sur WF 1ère, la seule chaîne de télévision de Wallis et Futuna.

Pour la mise en place des dispositifs de surveillance, le projet a permis la fourniture d'équipements et la formation des agents. Ces formations ont notamment porté sur un protocole

de piégeage de rats permettant de collecter des échantillons d'ADN pour déterminer la cause des nouvelles présences de rats sur les îlots (échec de l'éradication ou de la biosécurité). Au cours du projet, près de 300 pièges ont été déployés, avec un relevé régulier (bimensuel à Alofi et semestriel à Wallis) assuré par le recrutement de trois agents techniques. Les actions de surveillance ciblée menées par les agents ont par ailleurs été renforcées par l'encouragement des habitants à signaler leurs observations.

À la fin juillet 2024, la surveillance exercée par le Service Territorial de Wallis et Futuna a permis de détecter des rats sur deux des 13 îlots traités (Nukuteatea et Nukuhi'one) et de prendre des mesures en conséquence. Sur l'îlot Nukuteatea, aucune présence n'avait été détectée lors des opérations de suivi au cours des deux années suivant l'éradication, ce qui laisse à penser que la détection survenue fin 2023 est le résultat d'une ré-invasion, dans un contexte de fréquentation accrue de l'îlot en 2023, avec de nouvelles constructions par le village. Sur Nukuhi'one, une réponse a été apportée dès 2023 à la détection. Depuis, les deux îlots semblent être exempts de rats, comme l'ont confirmé des vérifications ultérieures début 2024.



CHIFFRES CLÉS

2 plans de biosécurités adoptés, spécifiques à Futuna-Alofi et à Wallis

83,5 % des foyers du territoire sensibilisés, via une campagne de porte-à-porte avec distribution de supports de communication

2 000 enfants sensibilisés dans le cadre scolaire



TÉMOIGNAGE

ALEFOSIO TAUGAMOA

Technicien de surveillance des milieux du STE
Antenne de Futuna

Le projet PROTEGE a permis l'acquisition supplémentaire d'équipements et la formation des équipes du STE pour identifier les différentes espèces de rats. Nous avons pu renforcer notre dispositif de surveillance de non-introduction du rat noir à Alofi, précisément Alofitai, la côte face à Futuna lieu de débarquement inter îles ; dispositif que nous avions mis en place depuis 2016.

L'objectif du dispositif de suivi d'une longueur de 2,5 km est d'empêcher que le rat noir n'envahisse l'île d'Alofi s'il y a introduction ; c'est une première ligne de défense.

CHIFFRES CLÉS

3 000
pièges
à rats distribués
aux habitants



400
pièges de surveillance
installés et relevés
régulièrement

2
interceptions du rat
au cours des 2 années de
surveillance post-éradication



PERSPECTIVES ET PÉRENNISATION

With the end of the PROTEGE project in 2024, the loss of capacity within the Territorial Environment Service of Wallis and Futuna (four agents) is concerning for the continuation of the early detection and prevention programme, as well as for the management of the programme. **The continuity of surveillance at Alofi is particularly crucial, as a biosecurity project is currently being developed.**

The risks of re-introduction of invasive species on the islands of Wallis and on Alofi remain high. However, these risks could be gradually reduced if certain EEE targets are expanded to the islands of Futuna and Uvea.



RESSOURCES DOCUMENTAIRES



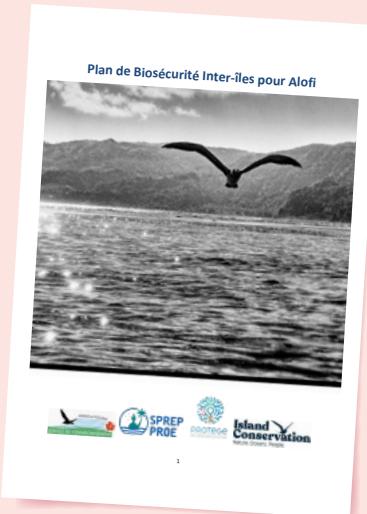
PROTEGE



Scannez ou
cliquez pour
accéder aux
ressources

RAPPORTS

- Plan de biosécurité pour la restauration des îlots du lagon d'Uvea, Wallis et Futuna. Marie Monrolin et Baudouin des Monstiers. 2021.
- Monrolin, M. ; Pagot, J. ; des Monstiers, B. ; Griffiths, R. ; Taungamoa, A. 2024. Plan de biosécurité inter-îles d'Alofi, Service Territorial de l'Environnement de Wallis et Futuna, Wallis et Futuna.
- Griffiths, R & des Monstiers, B. 2019 - Restauration des îlots de Wallis – Rapport de mission 2019.
- Griffiths, R & des Monstiers, B. 2021 Operational Plan for the Eradication of Rattus rattus and Rattus exulans , Sus scrofa domesticus and Felis catus from Wallis islets, Wallis and Futuna.
- Boudjelas, S. 2020. Biosecurity Plan for Tetiaroa Atoll, Society Islands, French Polynesia. (Unpublished document)
- Gupta, A., Gibbons-Decherong, L., Hall, T., Ketebengang, H., Griffiths, R. 2018. Interstate Biosecurity



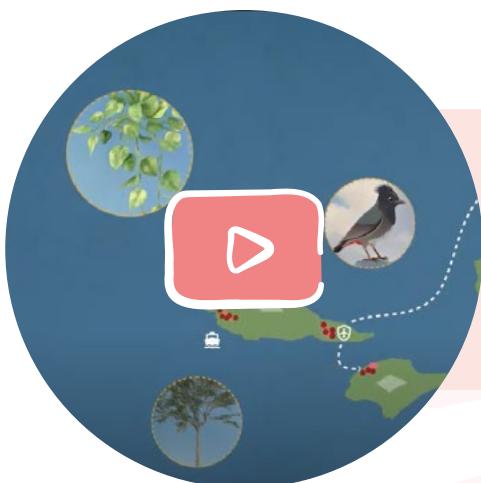
PLANS

- Plan for the Islands of Kayangel State. Kayangel State Government, Kayangel, Palau.
- Rangitoto/Motutapu Biosecurity Plan – DOC dm-217438



DOCUMENTS

VIDÉO



Biosécurité liste noire





Retrouvez toutes les fiches de capitalisation au sujet des espèces exotiques envahissantes **en libre accès sur notre site.**



PROTEGE

PROJET RÉGIONAL OCÉANIEN DES TERRITOIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

protege.spc.int/fr



La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du Programme Régional Océanien pour l'Environnement et de la Communauté du Pacifique et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.